

DE LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE À LA BIEN-TRAITANCE :

De la conscience du risque de maltraitance à l'amélioration continue des pratiques professionnelles - MODULE II

Objectifs

- Sensibiliser les professionnels à la réalité et aux risques de la maltraitance.
- Favoriser la réflexion des professionnels sur leurs responsabilités en lien avec la loi, les dispositifs de protection et les différents textes.
- Identifier les compétences pour exercer un accompagnement de qualité.
- Savoir accompagner les équipes dans des procédures de veille et de signalement.

Public : Tout professionnel travaillant auprès des personnes âgées

Pré-requis : Avoir déjà suivi une formation sur la thématique de la bien/maltraitance

Durée : 3 jours (18h)

Lieu : Intra-muros / Inter-établissements dans vos locaux

Tarif : Nous consulter

Intervenant pressenti

Infirmière OU Cadre de santé OU Juriste diplômée en droit médical et santé publique OU Directrice d'Ehpad

Modalités d'évaluation

Suivi de l'exécution :

Vérification des connaissances durant la formation.

Appréciation des résultats :

Bilan au sortir de la formation et à 3 mois.

Contenu

J1-Le concept de maltraitance

- À quel moment parle-t-on de maltraitance ?
 - Les notions et concepts de maltraitance individuelle et institutionnelle.
 - Les 7 types de maltraitements retenus par le Conseil de l'Europe.
 - Les facteurs de risques liés à l'usager, les aidants familiaux et professionnels, l'institution.
 - Les signaux d'alerte.
- ✓ **Les caractéristiques de la maltraitance en institution**
- Les négligences actives et passives ; les violences psychologiques et morales.
 - Réflexion et analyse sur les représentations, attitudes et pratiques quotidiennes.

J2-Le cadre réglementaire et juridique

- Le cadre juridique actuel : lois 2002, 2005, 2007, 2016.
 - La citoyenneté et le statut singulier des personnes dites vulnérables.
 - Quelle place pour les droits, besoins et désirs des usagers vulnérables ?
- ✓ **Face aux situations de maltraitance**
- Les fiches d'évènements indésirables et leur mode d'emploi (CREX).
 - Le protocole de signalement et la protection des personnes qui signalent.
 - L'analyse méthodologique : qui, quand, où, comment, pourquoi.
 - L'information et la communication.
 - Les référentiels et les guides (ANESM, HAS, ARS).

J3-L'institution et les professionnels

- Place et rôle de chacun ; la place du CVS ; le référent bien-traitance ; la réflexion et la démarche éthique ; le comité d'éthique et de bien-traitance.

Méthodes et outils pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et pratiques
- Analyse et études de cas - Outil MobiQual
- Échanges et mutualisation
- Remise d'un dossier